

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du lundi 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de M. TRANCHANT Yohann, Président du CCAS.

Présents : M. TRANCHANT Yohann, Président, M. ALLARD Hugues, Vice-Président et M. Mmes BISTON Sylvain, BROISSAND Fabienne, FRANI, GEY Gérard, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Christine et MEDIAVILLA Mario.

Absents excusés : Mmes BLONDE Séverine, FALGUERE Nathalie, ROLLIER Valérie et M. BERTHOD ONFROY Rémy.

Date de la convocation : 10 février 2026.

Secrétaire de séance : Mme BROISSAND Fabienne.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 NOVEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 03 novembre 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Points soumis à délibération :

- Approbation du compte financier unique 2025.
- Affectation des résultats du compte financier unique 2025.
- Vote du budget primitif 2026.
- Attribution des subventions.

Points non soumis à délibération :

- Dossiers « aide sociale ».
- Divers.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale échange sur les points selon l'ordre du jour ci-dessus :

Points soumis à délibération :

1) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Pour 2025, les dépenses s'élèvent à 14 687.56 € pour des recettes de 12 370,00 €, ce qui représente un déficit de - 2 317.56€. Sur ce résultat, on ajoute l'excédent 2025 de 6 576.16 € soit un résultat de clôture de + 4 258.60 €.

Le Compte Financier Unique est approuvé à l'**UNANIMITE**.

2) AFFECTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'excédent de 4 258.60 € est maintenu en section de fonctionnement recettes du budget 2026.

L'affectation du compte administratif est approuvée à l'**UNANIMITE**.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026 prévoit des dépenses à hauteur de 16 628.60 € et des recettes du même montant.

Le budget 2026 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

4) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'enveloppe attribuée aux subventions dans le budget 2026 s'élève à 1800 €. A la suite des débats, il est décidé d'attribuer une partie de la somme votée soit 600 € afin que le futur conseil d'administration puisse également attribuer des subventions.

Est votée à l'**UNANIMITE** l'attribution des subventions suivantes :

- 300 € pour les Restos du Cœur
- 300 € pour « Espace Femmes »

Points non soumis à délibération :

5) DOSSIERS « AIDE SOCIALE »

Lecture est faite d'un dossier d'obligation alimentaire pour une participation aux frais d'hébergement en EHPAD de la mère d'une administrée.

6) DIVERS

- Lecture est faite des mails de EDF concernant des administrés ayant des difficultés financières pour régler leurs factures d'énergie.
- Lecture est faite de diverses communications reçues de la part d'organismes et d'entreprises

La séance est levée à 21 heures 30

Yohann TRANCHANT

Président du CCAS



Fabienne BROISSAND

Secrétaire de séance



Procès-verbal mise en ligne du **22 JUIN 2026**au.....